

## Compte rendu co-éducation 20 novembre 2019

Présences : Annie, Isabelle, Karine, Audrey-Anne, Mylène, Marie-Claude L, Marie-Pier, Marie-Claude V., Marie Claude T., Jessica

Le comité sport a été ajouté aux comités de cette année.

Mode de fonctionnement du comité coéducation : Collaboration et bienveillance.

### Responsabilités du comité :

- Nécessaire de travailler en étroite collaboration avec le personnel scolaire.
- Sonder les parents et ce qu'ils veulent au niveau de la participation et des projets ainsi que leurs désirs. Marie-Pier va valider les consultations qui ont déjà été faites les années passées avec les parents pour la prochaine réunion. (Favoriser la participation parentale (plastification, peinture..., plus de temps en classe, utiliser les forces de chacun...)).
- Réfléchir, intégrer les parents et les accompagner.
- La formation des parents au niveau pédagogique sera du ressort du comité pédagogique. Le comité co-éducation pourrait offrir des formations afin de soutenir les parents dans leur implication en classe.

Le comité admission s'occuperait de la gestion des heures avec les responsables de classe.

### Présence en classe

- Réfléchir à la logistique du nombre d'heures demandées : Si tout le monde le respecte, c'est beaucoup d'heures. Est-ce que 20h c'est trop? À réfléchir pour une prochaine réunion. En ce moment, ce n'est pas clair qu'on peut aller dans n'importe quelle classe, il faudrait le clarifier. Faire un tableau des tâches à l'entrée pourrait être utile.
- Suggestion : faire une liste de tâche afin que les parents puissent donner du temps lorsqu'ils sont disponibles.
- 

Document de cogestion : à recevoir par courriel avant la prochaine réunion afin de pouvoir en discuter à la prochaine réunion au besoin.

### Les groupes de travail

Les cocardes (Maude, Marie-Claude et Mare-Andrée) : On pourrait instaurer un système de cartes pour comptabiliser les heures et ouvrir la porte de l'extérieur. Pour cette année, le système de cocarde sera en place.

Tout ceux qui entrent dans l'école doivent avoir leurs antécédents judiciaires de vérifier. C'est confirmé que tous les parents de l'école la traversée ont eu leurs antécédents vérifiés. Nous avons tous nos cocardes, si pas de cocardes, tu peux emprunter une cocarde visiteur d'une couleur différente. Si la personne n'a pas de cocarde personnalisée, elle ne peut pas quitter avec des élèves et doit rester avec l'enseignante en tout temps. Puisque tous les parents ont été validés, ils peuvent quitter avec les élèves même s'ils ont oublié la cocarde.

Il faudrait que la liste des personnes ayant leurs antécédents vérifiés soit disponible pour l'organisation des ateliers parents.

**Aide en classe** : Il faudrait calculer le nombre d'heures, envoyer un sondage aux parents, réfléchir sur la façon de faire de l'aide en classe.

**Ateliers de parents** : Il faut absolument réfléchir aux ateliers parents afin de les mettre à notre couleur. Il faut sonder les parents et les enfants.

Les ateliers vont commencer le 17 janvier.

Prochaine réunion : 29 janvier 2020 18h30